



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°06

Réunion électronique du 09/09/2024

Président : M. Marc ROUTIER

Membres participants :

Mmes Karine PAIS – Nathalie YVELAIN.

Mrs Jean-Luc GIFFARD – Jean-François MERIEUX – Pascal LEBRET - Daniel RESSE – Bruno FARINA – Patrice LECHER - Charles-Henri RAMARQUES – Johnny DELHOME – Nicolas CRIBIER - Arnaud SABLIERE – Radhouane M'BAREK.

Le Comité de Direction,

Considérant les demandes formulées par certains clubs visant à permettre la participation de féminines en mixité aux critères cités ci-après.

Considérant, d'une part, les dispositions de l'article 155 des RG de la FFF.

Considérant, d'autre part, l'avis sollicité auprès des services juridiques fédéraux,

Attendu que les deux critères concernés ne constituent pas un championnat et donc ne procurent ni accession, ni relégation, mais relèvent seulement d'une volonté d'offrir une pratique à vocation promotionnelle et loisir.

Après avoir recueilli l'avis du médecin fédéral, sur la recommandation des services fédéraux.

Prenant acte de l'avis favorable de ce dernier.

Prenant connaissance des propositions de modifications des textes concernant :

- Le critérium masculin U18 à 8
- Le critérium Futsal masculin senior

- Décide, à l'unanimité des participants, d'autoriser la participation en mixité des féminines dans les deux critères précités.

Ci-dessous, les articles concernés.

Extrait du règlement du Critérium masculin U18 à 8

Article 4 – Dispositions sportives

Il est souligné que s'agissant d'un critérium, à vocation de promotion du football U18 à vocation « loisirs », la structure de la compétition est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'équipes engagées.

L'épreuve est constituée d'un (ou plusieurs) groupe(s) dont le nombre, défini en début de saison en une ou plusieurs phases. S'agissant d'une promotion, sa formule peut varier en tenant compte du nombre d'équipes engagées. Il en est de même pour ce qui concerne le nombre d'équipes composant chacun des groupes.

Il appartient à la Commission en charge de la compétition d'établir la structure de ce critérium.

Conditions de participation :

Le Critérium masculin U18 à 8 est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence U18, U17 et U16. Après avoir recueilli l'avis du médecin fédéral, il est précisé que s'agissant d'un critérium à vocation promotionnel et loisir, sans accession, ni relégation, la participation en mixité des joueuses U18F, U17F et U16F est permise sans limitation de nombre.

Les équipes engagées dans ce critérium n'auront aucun droit à une accession dans une épreuve quelconque organisée soit par la LFN, soit par le District de l'Eure de Football.

.../...

Extrait du règlement du Critérium Futsal masculin

Article 3 : Engagements, participation et obligations de clubs

Le Critérium Futsal Masculin Seniors :

Le Critérium Futsal Masculin Seniors du District de l'Eure est ouvert à tous les clubs du DEF. Les joueurs licenciés des catégories vétérans, seniors, U19, U18 et U17 (U17 autorisés médicalement suivant les dispositions de l'article 73 des RG de la LFN) titulaires de licences dans les pratiques Libres, Futsal et/ou Loisirs, peuvent participer à ce critérium.

Après avoir recueilli l'avis du médecin fédéral, il est précisé que s'agissant d'un critérium Futsal à vocation promotionnel et loisir, sans accession, ni relégation, la participation en mixité des joueuses de catégorie seniors et U18F est permise sans limitation de nombre.

.../...

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel Régionale de la Ligue de Football de Normandie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la parution sur le site internet, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.

Le Secrétaire Général, Bruno FARINA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a vertical line, representing the name Bruno Farina.

Le Président, Marc ROUTIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'M' followed by several loops and a final horizontal stroke, representing the name Marc Routier.